



Mairie de Rochebaudin

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 AVRIL 2025 à 20 H 30

(ce compte-rendu devra être approuvé par le prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 17 mars 2025 par courriel aux conseillers municipaux.

Présents : Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Eric Ketley, Christian Tribu, Eric Tracol, David Broc, Alexandre Barbe ;

Excusé : Olivier Reboul qui donne procuration à Alexandre Barbe ;

Absent : Emmanuel Hareau ;

Président de séance, le Maire : Stéphane Galdemas, secrétaire de séance : Edith Sylvestre ;

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 novembre 2024

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité ;

2 – Convention de partage de frais d'échanges de terrains chemin d'Eyzahut

Le Conseil municipal, dans sa séance du 9 février 2024 a approuvé les échanges de terrains consécutifs au déplacement des fossés du Chemin d'Eyzahut. Les frais, notaire et géomètre, nécessaires pour formaliser ces échanges sont estimés à 5180€, soit 1295€ pour chaque propriétaire concerné. Les propriétaires sont d'accord pour ce montant. Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention permettant à la commune de percevoir la participation des intéressés aux frais en question ;

3 – Approbation du Compte Financier Unique

Le Compte financier unique pour l'exercice 2024 est approuvé par tous les conseillers présents, le maire ne participant pas au vote ;

4 – Affectation des résultats

A l'unanimité, les résultats de la section de fonctionnement sont affectés à l'excédent reporté de la section fonctionnement ;

5 – Vote des taux communaux 2025

A l'unanimité le Conseil maintient pour 2025 les taux applicables en 2024 : TH : 12.00%, TFPB : 28.51%, TFPNB : 53.35% ;

6 – Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025

La somme inscrite pour les travaux de voirie permet de financer l'aménagement du parvis de l'espace Saint-Roch et la réfection du bas du Chemin du Réservoir. Si la Commission voirie propose de faire d'autres travaux et que des entreprises sont trouvées pour réaliser ces travaux en 2025, une décision modificative permettra de les financer.

La proposition de budget primitif pour 2025 est approuvée à l'unanimité ;

7 – Informations

- La subvention demandée au Département pour la mise en sécurité des vestiges n'a pas été accordée car le Département n'a plus les moyens de tout financer et a privilégié les projets disposant d'un autofinancement plus important et d'une meilleure qualité patrimoniale ;
- L'Espace Saint-Roch devrait être livré en juin et le bâtiment mairie en septembre, soit avec une avance d'environ 5 mois ;
- La réalisation du parvis extérieur de la sortie de secours de l'Espace Saint-Roch et sa protection (empêcher le stationnement) devront être réalisés en même temps que le parvis de l'entrée principale ;
- Une exposition vente va se tenir en mai dans le porte-cloche, un message aux habitants les en informera ;
- Pour la fête du 15 août, le Conseil est d'accord pour que le repas du soir puisse se dérouler sur une partie de la rue de la Pusterle si nécessaire .

La séance est levée à 21h50